

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Commune de LUSSANT**

**Séance du 27 Avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-sept avril à 19h00**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 20 avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jacques GONTIER, Maire**.

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 9

Votants : 10

- **Etaient Présents** : les conseillers municipaux suivants :
  - Mme PILLET Lyne, Mme BÉGUIER Nathalie, Mr. RABAUD David, Mr. FOUGERIT-BEAUVOIT Philippe,
  - Mmes DEVILLARD Françoise.
  - Messieurs BUGEAT Patrick, ANDRÉ Patrick, COLOMBELLI Alexandre.
- **Étaient représentés:**
  - Mme PAUQUET Maryse a donné pouvoir à M. le Maire
- **Étaient absents:**
  - Mmes TEXIER Sandrine, RICOU Ophélie, VINCELET Mathilde.
  - Mrs LERECULEY Erwan, DELPECH Cédric.
- **Secrétaire de séance** :

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 11 Avril 2023.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire a ouvert la séance et expose ce qui suit :

**Ordre du jour :**

**1- CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2023 2025 ENTRE LES COMMUNES DE CABARIOT – LUSSANT – MORAGNE – SAINT-COUTANT-LE GRAND ET L'ASSOCIATION « LES P'TITES CANAILLES » ET AVENANT N°1**

**1 - CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT 2023 2025 ENTRE LES COMMUNES DE CABARIOT – LUSSANT – MORAGNE – SAINT-COUTANT-LE GRAND ET L'ASSOCIATION « LES P'TITES CANAILLES » ET AVENANT N°1**

Monsieur COLOMBELLI, conseiller, à des interrogations face au renouvellement de la convention avec « Les P'tites Canailles » à savoir :

- Pourquoi la commune de Lussant souhaite s'engager envers « Les P'tites Canailles » sachant que la participation financière de la commune augmente sans cesse et tous les ans ?

- Comment la commune peut-elle réduire ses dépenses de fonctionnement et d'investissement dans l'optique de maintenir les finances de la commune mais qu'en parallèle elle s'engage en voulant signer cette convention sans connaître l'évolution du prix à payer pour les trois années qui arrivent ?

Madame PILLET en charge du dossier justifie des modalités de calcul imposées par cette nouvelle convention. Elle signale également que le CAP de Tonnay-Charente est au maximum de ses capacités d'accueil et qu'il est nécessaire de maintenir un accès supplémentaire avec le centre de Cabariot.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention cadre pluriannuelle 2023 – 2025 de partenariat entre les communes de Cabariot, Lussant, Moragne, Saint-Coutant-le-Grand et l'association « Les P'tites Canailles » de Cabariot.

Cette convention détermine le fonctionnement, la représentation des communes, l'accueil, les conditions d'utilisation du centre, ainsi que la participation financière qui sera versée par chaque commune sous forme d'une subvention annuelle dont le montant calculé au prorata du nombre d'heures par enfants effectivement assurées par l'association. La demande de participation financière annuelle sera présentée le 28 février au plus tard à chacune des communes partenaires, accompagnée du bilan financier de l'année écoulée et de son budget prévisionnel pour l'année en cours. Le bilan de fréquentation sera également transmis aux communes tous les trimestres. La participation financière à l'association « Les P'tites canailles » sera versée avant la fin du second trimestre de chaque année sauf pour la commune de Cabariot.

Les charges supplétives au fonctionnement du centre de loisirs qui étaient jusqu'à présent prises en charge en totalité par la commune de Cabariot feront l'objet d'un reversement annuel au prorata du nombre d'heures d'utilisation de la part des communes conventionnées à la commune de Cabariot.

La présente convention entre en application **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023** et elle est conclue pour **une durée de trois ans, renouvelable** à l'issue de ladite convention, **soit le 31 décembre 2025**.

Monsieur le Maire présente également l'avenant n°1 qui correspond essentiellement sur la participation financière au fonctionnement de l'association « Les P'tites Canailles », l'accueil et la départ des enfants présents au centre de loisirs sur le nombre d'heures effectuées par les enfants de la commune selon les secteurs d'activité (mercredis et/ou vacances scolaires), et il est également indiqué qu'un prix forfaitaire de la journée enfant serait majoré d'un euro par jour pour les parents des 3 Communes de Lussant, Moragne et Saint-Coutant-le-Grand. Toute modification de cette majoration devra faire l'objet d'une négociation entre les partenaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer :

Après délibération et vote, le conseil municipal avec 6 « POUR », 4 « ABSTENTION », 0 « CONTRE »

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'elle est présentée et annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1, annexé également à la présente délibération.
- **Dit** que les crédits correspondants à ce dossier ont été prévus au budget prévisionnel 2023 de la commune.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **1 Point sur l'Opération Centre Bourg :**

- Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement du projet Opération Centre Bourg concernant les ventes des lots et le projet de la supérette.

## **2 Informations diverses :**

- Madame PILLET, 1<sup>ère</sup> Adjointe, fait lecture de la convention signée entre la commune et le Théâtre de la Coupe d'OR de Rochefort pour la représentation de la Compagnie Pyramide pour le spectacle « ET SI ... OU LE PARADOXE DU CHOIX » qui aura lieu le mardi 23 Mai 2023 à 20h30 sur le site de l'école primaire de Lussant. Une participation financière de la commune à hauteur de 800 € a été initialement prévue au Budget Primitif 2023.
- Monsieur le Maire signale qu'une cérémonie aura lieu le dimanche 30 avril 2023 à 11h30 devant le monument aux morts pour la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.
- Monsieur BUGEAT, conseiller, souhaite féliciter Mme BÉGUIER chargée de la communication de la commune pour la mise en place du nouveau site internet de Lussant.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du tirage au sort des jurés Cour d'Assises 2024 qui aura lieu le mardi 16 Mai 2023 de 17h00 à 20h00 à Tonny-Charente et souhaite savoir si un élu se porte volontaire pour y assister. Monsieur BUGEAT représentera la commune de Lussant lors de cet événement.
- Mme PILLET, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, informe les élus de l'initiative mise en place par Monsieur BLANCHARD avec « la Marche Contre l'Oubli » en association avec France Alzheimer. Le but de cette action est de récolter des dons pour la recherche médicale en parcourant une partie du chemin de Compostelle. Le départ aura lieu au Breuil Magné le mardi 2 Mai avec une étape sur Lussant vers 12h00. Mme PILLET souhaite accueillir Monsieur PLANCHARD avec un verre de l'amitié au sein de la Mairie. Elle signale que si certaines personnes sont bénévoles, elles peuvent l'accompagner soit sur quelques kilomètres ou même sur une étape entière. A savoir que l'étape prévue en partant de Lussant sera jusqu'à Saint Savinien. L'interlocuteur du journal SUD OUEST Monsieur GAUTIER sera également présent pour son arrivée sur Lussant.
- Monsieur COLOMBELLI, conseiller, signale que les trottoirs de la commune sont selon lui et certains administrés dans un état de propreté à revoir, il y a des mauvaises herbes qui poussent de plus en plus. Monsieur le Maire répond que les agents techniques de Lussant font le maximum pour nettoyer la commune et qu'il est nécessaire de prendre en compte qu'ils ne disposent plus de produits désherbant pour aider à l'élimination rapide.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20h48**.

Fait et délibéré les jours, mois et ans sus dits.  
Ont signé au registre les membres présents.

<b>Jacques GONTIER</b>		<b>Lyne PILLET</b>	
<b>David RABAUD</b>		<b>Nathalie BEGUIER</b>	
<b>Philippe FOUGERIT- BEAUVOIT</b>		<b>Maryse PAUQUET</b>	Excusée
<b>Patrick ANDRÉ</b>		<b>Françoise DEVILLARD</b>	
<b>Patrick BUGEAT</b>		<b>Sandrine TEXIER</b>	Absente
<b>Erwan LERECULEY</b>	Absent	<b>Mathilde VINCELET</b>	Absente
<b>Alexandre COLOMBELLI</b>		<b>Ophélie RICOU</b>	Absente
<b>Cédric DELPECH</b>	Absent		